

# **REGLEMENT DU TROPHEE ALSACE EXPORT 2019**

## **Article 1 : Participation et catégories**

Ce concours est ouvert aux sociétés exportatrices alsaciennes, quelles que soient leur taille et leur activité (industrielle, commerciale ou de service aux industries).

Les catégories sont les suivantes :

- **Trophée Export** (Europe géographique, Maghreb)
- **Trophée Grand Export** (Asie, Amériques, Océanie, Afrique hors Maghreb, Proche et Moyen-Orient)
- **Trophée Entreprise à fort potentiel** (primo-exportateurs et nouveaux exportateurs sur grand export depuis moins de 3 ans avec un potentiel d'innovation fort)
- **Trophée Implantation à l'étranger** (mise en place d'une implantation à l'étranger pour le marché local)
- **Trophée E.T.I.** (entreprise de taille intermédiaire).

***Une même entreprise peut concourir dans 3 catégories.***

La participation au Trophée Alsace Export est gratuite.

## **Article 2 : Dossiers de candidature**

Les demandes de candidature peuvent s'effectuer auprès de CCI International Grand Est.

***Ces dossiers, dûment remplis, devront être transmis avant le 6 septembre 2019 à :***

*CCI International Grand Est*

*M. Olivier EPP*

*10 place Gutenberg*

*67081 STRASBOURG Cedex ou par mail : [o.epp@grandest.cci.fr](mailto:o.epp@grandest.cci.fr)*

## **Article 3 : Secret professionnel**

Toutes les informations communiquées par les candidats resteront confidentielles et leur contenu ne pourra être diffusé qu'aux seuls membres du jury, tenus aux règles du secret professionnel.

Les entreprises lauréates devront prévenir leur CCI sur l'éventuelle confidentialité de certaines informations, qui le cas échéant ne devront pas être divulguées.

## **Article 4 : Critères d'attribution**

Pour l'attribution des Trophées, le jury tiendra compte des critères généraux suivants :

Critères de recevabilité des candidats :

- Exportation depuis au moins 3 ans (*sauf pour la catégorie « Entreprise à fort potentiel »*)
- Solidité financière du candidat (*bénéfices sur les 3 derniers exercices*).

Critères qualitatifs :

*Règlement du Trophée Alsace Export*

- Politique export mise en œuvre depuis au moins 3 ans sur un pays ou une zone géographique précis (cohérence globale par rapport à la taille de l'entreprise, de ses moyens, de ses produits...)
- Centre de décision stratégique export basé en Alsace.
- Investissement personnel dans le projet.
- Solutions retenues face à une problématique export.
- Adaptation des produits au(x) marché(s) (si nécessaire).
- Documentations en langues étrangères du (des) marché(s) ciblé(s).
- Langues étrangères maîtrisées dans l'entreprise.
- Embauche (s) liées à l'export.
- Originalité de la démarche.
- Intégration dans l'économie alsacienne.
- Contribution au développement export de sociétés industrielles sur une zone précise pour les prestataires de service.
- Organisation de la logistique export.
- Pour la catégorie « implantation à l'étranger », seront étudiées entre autres points les retombées de cet investissement pour la société alsacienne et son ancrage dans le pays d'implantation.

#### Critères quantitatifs :

- Progression du chiffre d'affaires export global.
- Progression du chiffre d'affaires export des pays ciblés.
- Nombre d'emplois créés grâce au développement de l'export.

*Certaines catégories pourront être regroupées, modifiées ou tout simplement annulées si le nombre de dossiers de candidature est jugé insuffisant par le jury.*

#### **Article 5 : Jury**

Le Jury est constitué de représentants de la DIRECCTE 3E Commerce Extérieur, les Conseillers du Commerce Extérieur, Bpifrance, Euler Hermès, Business France et CCI International Grand Est.

#### **Article 6 : Usage promotionnel et commercial des distinctions**

Les entreprises titulaires d'un trophée pourront faire figurer sur tous leurs documents (papier à en-tête, publicité, etc...) la mention « *Lauréat du Trophée Alsace Export 2019* ».

#### **Article 7 : Confidentialité**

Les dossiers de candidature traités confidentiellement ne seront pas retournés. Ils resteront chez CCI International Grand Est.

#### **Article 8 : Remise des trophées**

La remise officielle des Trophées Alsace Export 2019 s'effectuera **le lundi 16 décembre 2019 à partir de 16 h 30 au Dôme, rue Mattfeld à Mutzig.**

#### **Article 9 : Recours**

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. Le jury étant souverain, ses décisions seront sans appel.

#### **Article 10 :**

La CCI Grand Est se réserve le droit de réitérer l'opération tous les ans ou tous les deux ans.